

Pensez au tarif Réduit si ce n'est déjà fait pour 2024 !

(Ne pas adresser ce document si vous avez choisi l'inscription via le portail)



SERVICE ENFANCE- 44 place Saint-Corentin-CS 26004-29107 Quimper Cedex
Tél. 02 98 98 89 81-accueil@quimper.bzh

Pour les vacances de la Noël
Inscriptions à partir du
Lundi 25 Novembre



réservé au service reçu le..... saisi

Coordonnées de la famille à compléter par le(s) parent(s)

Nom _____ prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

J'inscris à l'accueil de loisirs municipal mon(mes) enfant(s) dont le(les) nom(s) suiv(ent), pour tous les jours indiqués ci-dessous, **en notant:**

- « J » pour la journée complète « M » pour le matin
- « A » pour l'après-midi « D » pour la journée complète sans repas

Attention ! Des attestations sur l'honneur de situation professionnelle seront nécessaires pour les familles n'ayant fourni aucune attestation cette année scolaire (téléchargeables sur <http://www.quimper.bzh/504>). Les enfants habituellement accueillis au centre de Kerogan et de Creac'h-Gwen seront accueillis à Edmond Michelet.

Nom et Prénom	Ecole	Classe	Date de Naissance	Décembre 2024-Janvier 2025										
				L 23/12	M 24/12	M 25/12	J 26/12	V 27/10	L 30/12	M 31/12	M 01/01	J 02/01	V 03/01	
						F						F		
						E						E		
						R						R		
						I						I		
						E						E		

 **MODALITES D'ANNULATION AU VERSO !**

Pièces à fournir pour une première inscription uniquement.

- .Fiche de renseignements à compléter obligatoirement pour une première inscription (téléchargeable sur www.quimper.bzh/1093)
- .Un justificatif de domicile
- .Copie des pages des vaccinations.
- judgement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant. .
- .livret de famille*(page du couple et de l'enfant concerné)
- dans le cas où une décision de justice est intervenue, fournir la copie du



à Quimper, le _____

signature,



Règlement concernant les modalités d'inscription et d'annulation dans les accueils de loisirs pour les vacances de Noël 2024

La ville de Quimper met à votre disposition quatre accueils de loisirs municipaux pour accueillir vos enfants les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.

A partir de 2 ans (pour les enfants scolarisés) et jusqu'à 12 ans sur six sites :

-Centre de Loisirs Edmond Michelet , 15 Place Victor Schoelcher, 29000 Quimper (maternelle 02 98 90 35 12, primaire 02 98 53 25 13).

-Centre de Loisirs de la Cascade/Kerjestin , 4 et 6 rue de Kerjestin (maternelle : 02 98 64 83 29 / primaire : 02 98 64 83 32).

-Centre de Loisirs de Créac'h-Gwen, 34 rue du président Sadate (02 98 90 57 97).

-Centre de loisirs de Kérogan, 10 rue de Kérogan (02 98 52 27 53).

Attention ! Les enfants habituellement inscrits à Kérogan et à Creac'h-Gwen seront accueillis à Edmond Michelet.

A- Inscription et annulation

Les inscriptions pour les vacances doivent désormais se faire en priorité sur le portail familles à partir du 25 novembre (préinscriptions dès maintenant) sur le portail famille: <http://portail-familles.qbo.bzh>

Si vous choisissez de remplir l'imprimé d'inscription il devra être **retourné au plus vite à partir du 25 novembre 2024 (ne pas renvoyer ce document si vous avez déjà fait une inscription via le portail).**

Des attestations sur l'honneur de situation professionnelle seront nécessaires pour les familles n'ayant fourni aucune attestation cette année scolaire (téléchargeables sur <http://www.quimper.bzh/504>).

Les enfants pourront être inscrits dans la limite des places disponibles

- Toute inscription peut être annulée une semaine avant 12h00 au plus tard sans justificatif et sans pénalité. Deux possibilités :
- - **1 directement en ligne via le Portail des familles :** portail-familles.qbo.bzh
- - **2 par mail à l'accueil central :** accueil@quimper.bzh
- Toute absence liée à un problème médical ne sera pas facturée sous réserve d'un justificatif du médecin présenté dans les 2 semaines qui suivent l'absence au plus tard.
- Pour les parents ayant fourni une attestation de **planning variable UNIQUEMENT** l'inscription peut être annulée au plus tard le vendredi midi pour le mercredi suivant et pour les vacances au plus tard 3 jours ouvrés **avant 12h 00** auprès de l'accueil central.

B-Facturation

Une facturation sera établie **mensuellement en fonction de l'inscription. Pensez à faire votre demande de tarif réduit pour 2023 (imprimé sur <https://www.quimper.bzh/1093>).**